

DENIM part B (FR0007077052)

Société de gestion : MONCEAU ASSET MANAGEMENT

OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

Objectifs et politique d'investissement

FCP de classification « Actions des pays de la zone euro », DENIM a pour objectif d'obtenir, sur un horizon de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence EURO STOXX 50 Net Return.

Le FCP recherche une valorisation du capital à long terme supérieure à celle de l'indice de référence. Le FCP est spécialisé dans les actions (et titres assimilés) libellés en euros et émis par des entreprises cotées sur les marchés de la zone Euro. Le gérant cherche à identifier des opportunités d'investissements sur des critères de long terme. Les sociétés sont analysées selon différents angles, portant surtout sur le positionnement de la société et ses avantages compétitifs, la tendance industrielle des marchés sur lesquels elle intervient, les objectifs et la stratégie moyen terme, la qualité et l'intégrité des dirigeants, l'endettement financier, la génération de flux de trésorerie et la politique vis-à-vis des actionnaires minoritaires. Cette analyse approfondie conduit le gérant à établir une valeur intrinsèque de la société, qui sera comparée au cours de bourse et permettra de construire le portefeuille et de calibrer les positions de façon rationnelle.

Le Fonds intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière et une analyse extra financière est effectuée sur la sélection de valeurs à travers l'exclusion de secteurs controversés notamment armements et charbon. Les émetteurs en portefeuille disposent ainsi d'une analyse globale ESG en fonction d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G. Cette analyse vise à limiter le risque de durabilité.

La répartition du portefeuille par secteur est contrôlée a posteriori. Elle peut faire l'objet d'ajustements, pour éviter toute concentration excessive et non fondée sur un secteur particulier d'activité. Le FCP sera exposé entre 75% et 100% de son actif net au risque actions.

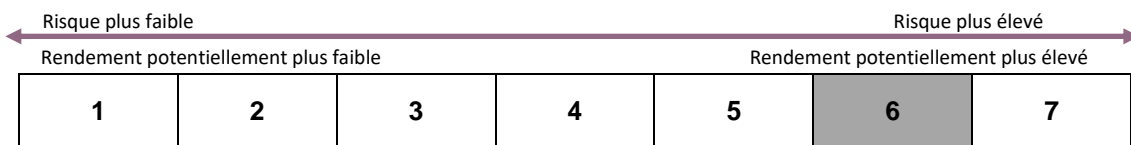
Les placements réalisés par le FCP ne comportent pas de risque de change pour le résident de la zone Euro.

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens et/ou en FIA à vocation générale ouverts à une clientèle non professionnelle ou de FIA répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou non par MONCEAU AM, et de toute classification.

Le FCP pourra intervenir de manière ponctuelle sur les instruments financiers à terme traités sur des marchés organisés ; ces instruments dérivés pourront être utilisés dans le but de couvrir une partie du portefeuille contre les risques actions.

Le FCP capitalise ses résultats nets et ses plus-values nettes ; la durée de placement recommandée est de 5 ans. Les demandes de souscription rachat sont centralisées chaque jour ouvré avant 11 heures chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+3.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique des rendements du FCP. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque de l'OPCVM pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] : La volatilité des rendements fait ressortir un profil de risque de niveau 6. Cette catégorie reflète la volatilité des marchés actions de la zone euro sur lequel le FCP investit, ainsi que le risque lié à la concentration éventuelle du portefeuille sur des émetteurs appartenant à des secteurs spécifiques. Ce FCP ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité** lié à la présence dans le portefeuille de moyennes capitalisations plus sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente ;
- **Risque de durabilité** : fait référence à tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille. Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

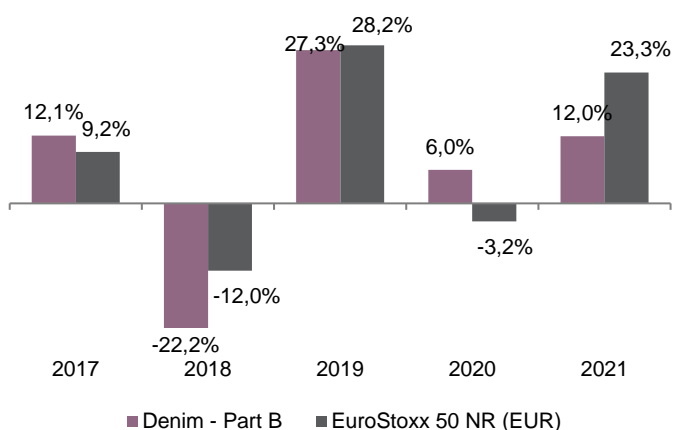
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants *	1.01%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à l'indice de référence EURO STOXX 50 Net Return.
Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0,04%	

* Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FCP, se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30 septembre 2021, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de ce FCP disponible sur le site internet www.monceau-am.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance ont été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de la part : 27 septembre 2002

Devise de calcul des performances passées : Euro

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) : Le prospectus complet du FCP, les documents d'information clé des parts A, B et Différencié Zone Euro et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : MONCEAU ASSET MANAGEMENT - 65, rue de Monceau, 75008 Paris.

Autre catégorie de parts : part A et « Différencié zone euro ».

Lieu et modalités d'obtention autres d'informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel de Paris Bourse SA) et est disponible auprès de la société de gestion (MONCEAU ASSET MANAGEMENT - 65, rue de Monceau, 75008 Paris ; 01 83 79 04 98).

La politique de rémunération est disponible sur le site internet www.monceau-am.com et peut être communiquée sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel.
Le FCP est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

La responsabilité de MONCEAU AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
MONCEAU AM est une société de gestion de portefeuille agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 Janvier 2022.